

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE A L'ACCORD-CADRE AVEC L'UNIVERSITE PARIS SCIENCES ET LETTRES**

Délibération n°CA-20211216-6 du jeudi 16 décembre 2021

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation national
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** les arrêtés portant nomination des administrateurs du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

**ENTENDU** l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BEGUE, directeur général du Crous de Paris

### **Préambule**

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du jeudi 16 décembre 2021 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents 11

Nombre de procurations 5

**Total des voix 16**

### **Article unique**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le directeur général du Crous de Paris à signer l'accord-cadre avec l'Université Paris Sciences et Lettres.

Nombre d'abstentions 0

Nombre de voix contre 0

**Nombre de voix pour 16**

Fait à Paris, le jeudi 16 décembre 2021

Recteur de la région académique d'Île-de-France  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France  
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO